

Vaccination en Dracénie

La Dracénie accélère la vaccination : quatre lignes de vaccination Pfizer ont ouvert au centre de vaccination du complexe Saint-Exupéry (Draguignan) depuis le jeudi 18 mars. Elles s'ajoutent aux quatre lignes de vaccination Moderna déjà ouvertes.

La prise de rendez-vous est possible sur Doctolib :

<https://bit.ly/3qYVn9U>

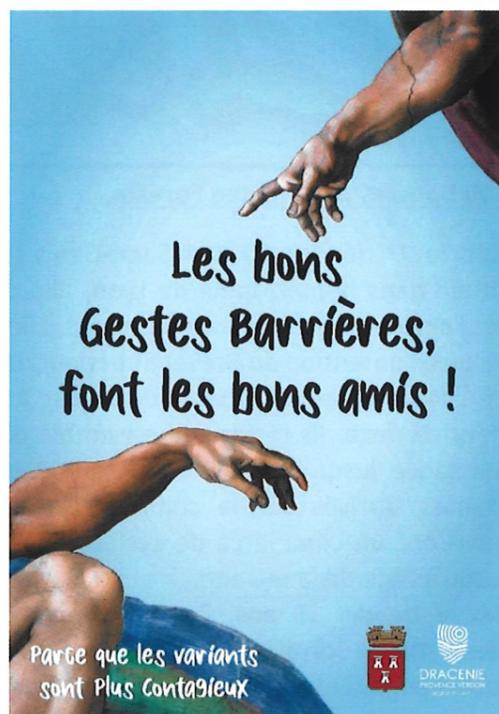
Une ligne téléphonique est également accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h au 04 830 830 85.

Les personnes résidant à TARADEAU et désireuses de se faire vacciner peuvent s'inscrire par l'intermédiaire du CCAS de la mairie de TARADEAU. Dans l'immédiat, les personnes concernées sont celles nées entre le 01/01/1946 et le 23/03/1951.

Les personnes de 75 ans et + peuvent continuer à s'inscrire. Marche à suivre :

- appeler la Mairie au 04.94.99.70.30
- donner votre nom, prénom, adresse, date de naissance, téléphone fixe et portable

Vos coordonnées seront transmises à DRAGUIGNAN et vous serez contactés pour un rendez-vous.



Pour Rappel le port du masque est toujours obligatoire sur notre commune.

Avis d'enquête publique

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Taradeau du lundi 19 avril 2021 au vendredi 21 mai 2021 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur BONADEI, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Toulon. Les pièces des dossiers ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposées à l'accueil de la mairie de Taradeau, pendant la durée de l'enquête, du lundi 19 avril 2021 au vendredi 21 mai 2021 inclus :

- lundi et vendredi de 9 h à 12 h et le mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12h et de 15 h à 17 h 30.
- à l'exception des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Taradeau, A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, 38, route de Flayosc BP 6 83460 TARADEAU Ou par courriel à l'adresse suivante : accueil@mairie-taradeau.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de l'enquête publique auprès de la mairie de Taradeau dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://mairie-taradeau.fr>. L'ensemble des observations et propositions du public seront également accessibles sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Taradeau aux dates et heures suivantes :

-Mardi 20 avril 2021 de 9h00 à 12h00, Mercredi 28 avril 2021 de 15h00 à 17h30, Lundi 3 mai 2021 de 9h00 à 12h00, Mercredi 12 mai 2021 de 9h00 à 12h00, Jeudi 20 mai 2021 de 15h00 à 17h30.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Taradeau et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Note de présentation des Budgets 2021

Le budget 2021, voté le 6 avril 2021 par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases d'orientation budgétaire présentée le 23 mars 2021 en commission des finances et le 30 Mars 2021 lors d'une réunion municipale préalable au vote du budget.

Le budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions et fonds de concours auprès des différents financeurs, Etat, Conseils Départemental et Régional, Agence de l'Eau RMC, Dracénie Provence Verdon Agglomération, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les dotations versées par l'Etat
- Les impôts et taxes
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Pour notre commune, Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dotations versées par l'Etat (DGF, DSR et DNP):

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation Forfaitaire	117 478	99 174	89 163	80 803	75 630	75630
Dotation de Solidarité Rurale	23 495	25 647	26 831	24 987	25 835	25835
Dotation nationale de péréquation	20 110	19 092	38 543	20 916	3404	30 000
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières					8200	8200
Compensation au titre des exonérations de Taxe d'habitation					50 570	51000
Total de DOTATION GLOBALE de FONCTIONNEMENT	195 282	160 065	163 364	163 226	167 964	190 665

Les taux des impôts locaux pour 2021 seront inchangés pour la cinquième année consécutive.

Note de présentation des Budgets 2021 (suite)

Le tableau ci-dessous récapitule la capacité d'emprunt de la commune:

BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Prévision 2021
1 643 366	1 719 068	1 646 979	1 695 334	1 751 966	1 809 443
Dépenses 2016	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020	
1 293 847	1 367 835	1 391 059	1 346 299	1 246 697	
Recettes 2016	Recettes 2017	Recettes 2018	Recettes 2019	Recettes 2020	
1 815 916	1 868 566	1 807 492	1 840 032	1 776 770	
Emprunt 2016	Emprunt 2017	Emprunt 2018	Emprunt 2019	Emprunt 2020	Emprunt 2021
64 913	61 958	109 894	82 502	83 665	87 851,76
Capacité d'Autofinancement CAF					
232 637	438 773	306 359	493 794	530 073	

Vu l'endettement en capital en cours (953 984,61 €), la capacité de désendettement de la commune est d'environ 2-3 ans, loin du seuil de vigilance qui se situe entre 10-11 ans pour les communes. On peut noter que la moyenne pour les communes de même strate du département est de 4 ans. Le capital de la dette en cours correspond à un ratio de 518 €/hab. contre 478 €/hab. en 2020.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Liste des opérations d'investissement sur l'année 2021:

N°	Désignation de l'Ope	Propositions 2021	Budget 2021
302	PF de la Combe à Ott	15315,20	15315,20
305	Trottoir de la poste	29 300,00	29 300,00
339	Bâtiments communaux	91 000,00	91 000,00
341	Agenda d'accessibilité aux ERP	78 240,00	78 240,00
343	Voie de contournement	2 083,000	2 083,00
345	Bâtiment l'Orneau SAEIM	67 000,00	67 000,00
346	Extension groupe scolaire	768 768,00	768 768,00
347	Voirie 2018	0,00	0,00
348	Réfection pluvial RD 10 - Ave des Arcs	64 022,39	64 022,39
350	Création d'un piétonnier RD 73 - Ave de Vidauban	28 300,00	28 300,00
351	Aménagement du chemin de la Passerelle	397 682,54	397 682,54
352	Aménagement du carrefour RD10/73 (centre bourg)	65 800,00	65 800,00
354	Intempéries 2019	44 700,00	44 700,00
355	Voirie 2020	3058,80	3058,80
356	Nouveau centre technique	26 098,40	26 098,40
	Dépenses imprévues	1 681 368,33	1 681 368,33



100 bougies pour Renée Foresta,

Née le 1^{er} février 1921 à Saint-Genis-Laval, une commune située dans la métropole de Lyon, fille d'agriculteurs, Renée est l'aînée d'une famille de 4 enfants. Elle poursuit ses études jusqu'à l'obtention du Brevet Supérieur de Comptabilité.

En 1945, juste après la Seconde Guerre Mondiale, elle épousa Henri Foresta. Ils résideront ensemble dans sa commune de naissance jusqu'en 1959 et auront 2 enfants Henriette et Charles. Arrivés sur la commune des Arcs-sur-Argens, ils ouvriront un commerce de cycles et motos, qu'ils tiendront jusqu'à l'âge de la retraite.

Veuve depuis 15 ans, Renée vit aujourd'hui chez sa fille Henriette et son gendre Gilbert Galliano, dans la campagne taradéenne. Entourée d'une famille aimante, mamie Renée a 3 petits-enfants et 4 arrière petits-enfants. Elle aime écouter de la musique et s'intéresse encore à la politique.

Avec quelques jours de retard, nous souhaitons un joyeux anniversaire à notre doyenne. *(sources Var Matin)*



Renée a reçu la visite d'Albert DAVID Maire de Taradeau et du 1^{er} adjoint, porteurs d'un joli bouquet de fleurs

Centre aéré 2021

Le centre aéré se déroulera du jeudi 08/07 au vendredi 06/08 inclus. Les modalités d'inscription seront détaillées dans le Taradeau info du mois de mai. Vous pouvez d'ores et déjà faire établir le certificat médical nécessaire à l'inscription.

Ecole Maternelle – Inscriptions année scolaire 2021/2022

Les dossiers d'inscription scolaire pour l'année à venir peuvent être déposés en mairie dès à présent. Pour mémoire, la loi du 30 décembre 2017 prévoit l'extension à 11 vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 01 janvier 2018. Ces traitements doivent obligatoirement figurés sur le carnet de vaccination de l'enfant, à défaut l'inscription sera refusée.

Régie multi-services – Note aux parents

Pour rappel, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire COVID 19, les prestations de la régie multiservices sont facturées en post paiement sur l'état du consommé au 30 du mois (M) conformément à la délibération n° D-2020_9_5. La date limite de paiement des factures est fixée au 20 de chaque mois (M+1). Aucun paiement ne sera accepté après cette date.

Etat Civil

Pour rappel, le consentement préalable pour toute demande de parution (naissance, mariage, PACS, décès) dans le Taradeau info doit être requis.

Une autorisation écrite est nécessaire pour permettre cette parution, ce document est disponible à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune.

